



# Vivre au Bois Dieu

---

**Monsieur le Commissaire Enquêteur  
MAIRIE DE LISSIEU**

Lissieu le 2 mai 2018

Objet : Enquête publique/modification du PLU H communal

Monsieur,

Notre Association Vivre au Bois Dieu (VBD) a pour objet « la représentation et la défense des résidents du lotissement et des membres de l'Association Syndicale Libre du Domaine de Bois Dieu notamment pour

- la défense du cadre, de la qualité de vie, de l'environnement et du patrimoine, d'un urbanisme respectueux, d'un aménagement raisonné,
- toute action visant à la sécurité et aux règles de déplacement et transport. » (cf les statuts de VBD).

**C'est près de la moitié des habitants de la commune de Lissieu qui est domiciliée sur notre Domaine (environ 1500 habitants).**

Après avoir pris connaissance, entre autres, du projet XANADU que nous a présenté le maire, les habitants que nous représentons s'inquiètent sur les conséquences qu'entraîneraient les modifications du PLU H.

La densification excessive de l'habitat du secteur engendrerait un afflux de circulation inadapté à la largeur de nos « allées » et « chemins » telles que l'allée du Château, l'Allée de la Chapelle, Chemin des Eglantiers...

Ce qui créerait un facteur de dangerosité aux abords des écoles maternelle, primaire et halte-garderie du quartier.

Ce qui nécessiterait à n'en pas douter un élargissement de certaines voies actuelles au détriment des propriétés concernées qui se verraient frapper d'alignement avec perte de places de stationnement.

Et cela d'autant plus que le secteur manque parfois de cheminements protégés pour les piétons et les cyclistes.

Par ailleurs, contrairement à ce que préconisait le cahier de concertation du PLU H, le caractère de ruralité et d'espaces verts de transition est menacé.

Enfin, la construction de logements aidés de type PLAI, qui sont destinés à une population à très faibles revenus, est tout à fait inadéquate dans ce quartier sans commerces et sans transports en commun.

**C'est pourquoi nous demandons expressément les modifications suivantes :**

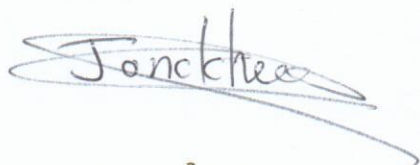
- **La parcelle B 1653 doit être reclassée**, comme tout le reste du secteur, **en UR1c** pour être bien assortie d'une **densité à 20%** d'autant plus que le bas de ce terrain marécageux ne peut pas recevoir de constructions, sinon des bassins de rétention !
- **Près des écoles et autour du Grand Creux, ne pas permettre des constructions d'une hauteur supérieure à 7 m** (attique compris).

Nous demandons aussi que les 13 réserves émises par le Conseil Municipal du 13 décembre 2017, lors du vote approuvant le projet du PLU H, soient retenues par la Métropole.

Nous comptons vraiment sur vous, Monsieur le Commissaire Enquêteur, pour que vous reportiez ces demandes qui émanent de la moitié des habitants de Lissieu que nous représentons au travers de VBD.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau,



Catherine Jonckheere  
Présidente de VBD